

## **Cartes d'identité : nouveau dispositif de délivrance**

Depuis le 28 mars dernier, les démarches à effectuer pour l'obtention d'une Carte Nationale d'Identité (CNI) ont changé. Chaque usager doit à présent, comme pour les passeports, se rendre dans l'une des 32 communes du Bas-Rhin équipées de dispositifs de recueil pour les titres d'identité, dont la Ville de Brumath.

La liste complète des mairies équipées est consultable sur [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr).

Nous vous rappelons ci-dessous quelques conseils pour faciliter vos démarches :

### **→ PRENEZ RENDEZ-VOUS**

**En raison du nombre important de demandes, un rendez-vous préalable est indispensable pour traiter votre demande.**

Contact en mairie : [etat-civil@brumath.fr](mailto:etat-civil@brumath.fr) ou 03 88 51 02 04

### **→ VERIFIEZ QUE LE DOSSIER EST COMPLET**

Le dossier ne doit contenir que des originaux (CNI, acte de naissance, justificatifs, déclaration sur l'honneur...). Les pièces sont scannées et vous sont rendues immédiatement.

Vous trouverez la liste complète des pièces à fournir en vous connectant sur <http://www.brumath.fr/mairie-brumath/carte-id.html>.

Les pièces à fournir dépendent de votre situation (marié, divorcé, perte, vol, 1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement...)

**Tout dossier incomplet sera rejeté et nécessitera la prise d'un autre rendez-vous.**

### **→ GAGNEZ DU TEMPS AVEC LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE**

Pour réduire l'attente en mairie, les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI. Elle évite de renseigner un formulaire papier au guichet. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Connectez-vous sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>, saisissez votre identité et votre adresse, un numéro de pré-demande vous sera attribué.

### **→ N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR REFAIRE VOS PAPIERS D'IDENTITE**

**Attention**, en période estivale et avant les grands départs en vacances, les délais pour les rendez-vous s'allongent et les délais de fabrication sont également plus longs.

## **RAPPEL POUR LES DEMANDES DE PASSEPORT**

Le principe est le même : rendez-vous préalable, dossier complet avec présentation des pièces originales, pré-demande en ligne...

Vous trouverez la liste complète des pièces à fournir sur <http://www.brumath.fr/mairie-brumath/passeport.html>

+ photo CNI (vous en aviez mis un spécimen dans le dernier numéro, on peut le réutiliser ?)

+ photo passeport jointe